

DÉLIBÉRATION n° 2022/043

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 9 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

En vertu du IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, l'assemblée peut valablement délibérer en présence d'un tiers au moins de ses membres et un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Maurine FOSSAT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Urbanisme : Appel à candidature pour attribution de terres agricoles - Agrivoltaïsme

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que la commune s'est engagée dans un projet agrivoltaïque d'envergure avec la construction de serres photovoltaïques de 3.5 ha sur le site du CM10.

Pour autant le maraîcher (EARL Ferme Saint Just à Valcabrière) a un besoin complémentaire en production de plein champ de 15 ha. Cette surface ne doit pas être d'un seul tenant (chose quasiment impossible).

Un secteur classé en zone N du PLU (cf plan ci-annexé) comprend 19 584 m² qui appartiennent à la succession de Monsieur Bragueyrat.

La SAFER qui gère les attributions de terres agricoles a lancé un appel à candidatures pour l'attribution de ces terres.

La commune s'est positionnée officieusement auprès de la SAFER afin d'acquérir les terres ci-après dénommées.

C'est pourquoi et afin de conforter le projet de maraîchage biologique, Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur cette acquisition et l'autoriser à déposer auprès de la SAFER la candidature de la ville de Lannemezan pour l'acquisition des parcelles cadastrées :

- Section - BE n° 21 pour 1719 m²
- BE n° 24 pour 3074 m²
 - BE n° 25 pour 3181 m²
 - BE n° 29 pour 4336 m²
 - BE n° 30 pour 832 m²
 - BE n° 36 pour 2027 m²
 - BE n° 39 pour 2559 m²
 - BE n° 66 pour 1856 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

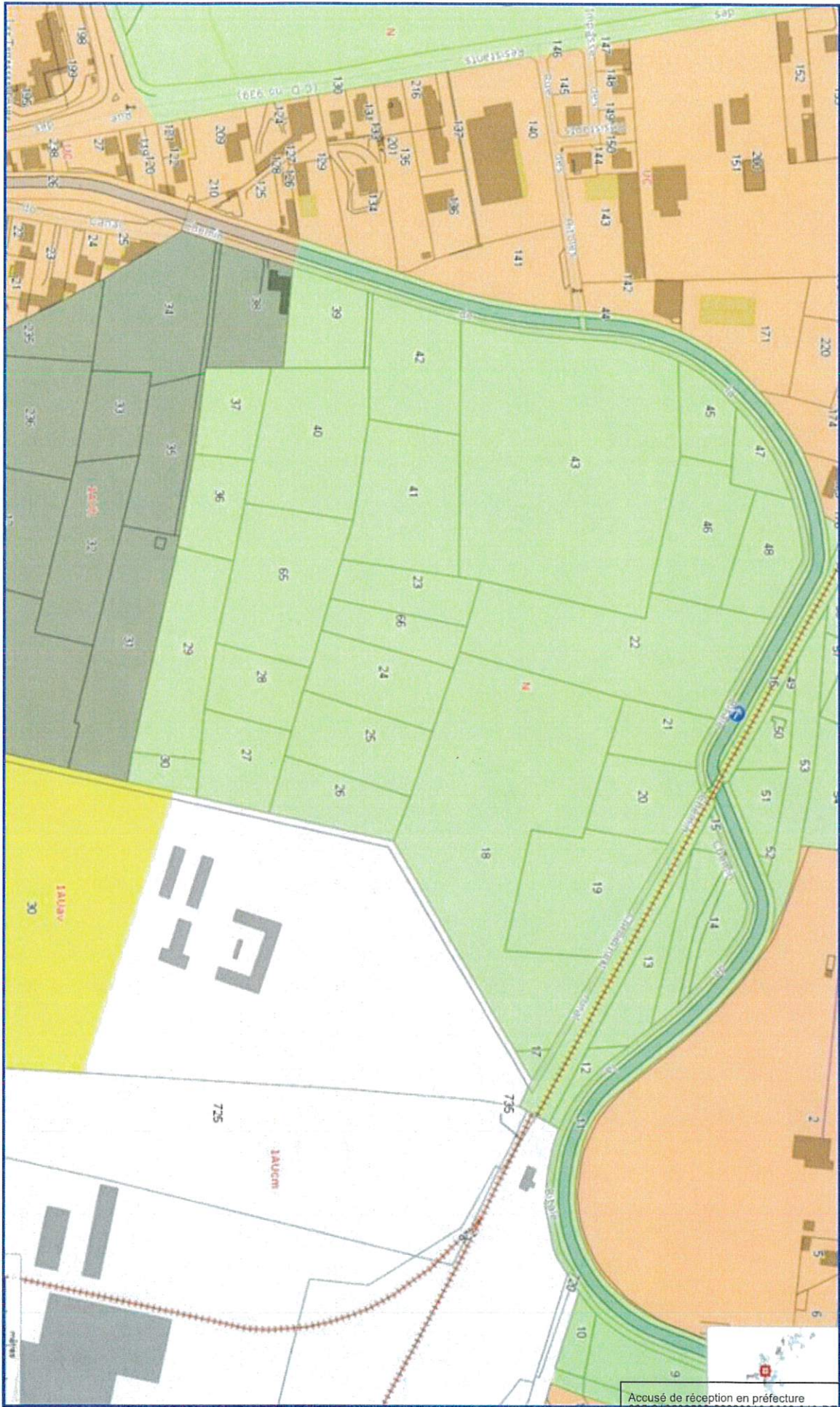
➤ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la SAFER la candidature de la ville de Lannemezan pour l'acquisition des parcelles.

Pour copie conforme,
Le Maire



Affiché le 16 mars 2022

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220316-2022-043-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2022



Accusé de réception en préfecture
0052-10102-106-21/210105-2022-045-004
Date de réception préfecture : 16/03/2022



Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

MAIRIE LANNEMEZAN
Monsieur ou Madame Le Maire
Mairie

65300 LANNEMEZAN

TARBES, le 1er mars 2022

Objet : **Publicité des opérations réalisées par les SAFER**
(Articles L 143-7-2 L 143-3 et R 142-3 du Code Rural)

Madame ou Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L 143-7-2 du code rural et de la pêche maritime, nous vous informons personnellement de la mise en vente des biens ci-après désignés.

En outre, nous vous adressons, en double exemplaire, un avis de publicité relatif :

A L'APPEL DE CANDIDATURE PREALABLE AUX ATTRIBUTIONS

Nous vous prions de bien vouloir l'afficher dès réception, et ce jusqu'au **16/03/2022**.

Un exemplaire, sur lequel vous aurez apposé votre cachet et votre visa, devra nous être retourné à l'adresse postale ou au courriel ci-dessous et vaudra certificat d'affichage :

Safer Occitanie
Département des Hautes Pyrénées 16, place du Foirail
65000 TARBES
Par courriel : service-65@safer-occitanie.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Fabien SARRAMÉA

Réfèrent départemental

P.J. : - 1 avis (*en double exemplaires*)
- 1 enveloppe affranchie

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL



APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 142-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzerville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

Valant certificat d'affichage jusqu'à la fin du délai légal de publicité	Visa et Cachet de la Mairie	Date d'envoi par la SAFER 01/03/2022
--	-----------------------------	---

La Safer Occitanie se propose, sans engagement de sa part, de RETROCEDER ou d'ECHANGER tout ou partie des biens fonciers désignés ci-dessous.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au plus tard le **16/03/2022**. Passée cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Les candidats éventuels sont invités à se manifester :

- Soit par une visite auprès des permanences du Service Départemental et de préférence les jours de permanence ou sur rendez-vous
- Soit par écrit auprès du Service départemental de la SAFER à l'adresse suivante :

Safer Occitanie

Département des Hautes Pyrénées 16, place du Foirail-65000 TARBES

Pour toute information complémentaire, nous vous remercions de vous adresser à :

Safer Occitanie

Département des Hautes Pyrénées 16, place du Foirail-65000 TARBES

Par téléphone : 05 62 93 41 17 (le matin de 08h30 à 12h)

Par courriel : service-65@safer-occitanie.fr

Référence du dossier : **XA 65 22 0017 01**

Commune de LANNEMEZAN - Surface sur la commune : 1 ha 95 a 84 ca

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Ancien N	Surface	NR	Zone
LAHITOLE	BE	0021				17 a 19 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0024				30 a 74 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0025				31 a 81 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0029				43 a 36 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0030				8 a 32 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0036				20 a 27 ca	Prés	N
LAHITOLE	BE	0039				25 a 59 ca	Prés	N
LAHITOLE	BE	0066			0024	18 a 56 ca	Terres	N

Urbanisme :

Commune de LANNEMEZAN : N

Occupation du bien : Occupée sans droits ni titres par M. Jean-François BOUZIGUES, exploitant agricole demeurant à Campistrous.

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220316-2022-043-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2022



APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 142-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

Valant Attestation d'affichage jusqu'à la fin du délai légal de publicité	Visa et Cachet de la Mairie	Date d'envoi par la SAFER 01/03/2022
---	-----------------------------	---

La Safer Occitanie se propose, sans engagement de sa part, de RETROCEDER ou d'ECHANGER tout ou partie des biens fonciers désignés ci-dessous.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au plus tard le **16/03/2022**. Passée cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Les candidats éventuels sont invités à se manifester :

- Soit par une visite auprès des permanences du Service Départemental et de préférence les jours de permanence ou sur rendez-vous
- Soit par écrit auprès du Service départemental de la SAFER à l'adresse suivante :

Safer Occitanie

Département des Hautes Pyrénées 16, place du Foirail - 65000 TARBES

Pour toute information complémentaire, nous vous remercions de vous adresser à :

Safer Occitanie

Département des Hautes Pyrénées 16, place du Foirail - 65000 TARBES

Par téléphone : 05 62 93 41 17 (le matin de 08h30 à 12h)

Par mail : service-65@safer-occitanie.fr

Référence du dossier : XA 65 22 0017 01

Commune de LANNEMEZAN - Surface sur la commune : 1 ha 95 a 84 ca

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Ancien N	Surface	NR	Zone
LAHITOLE	BE	0021				17 a 19 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0024				30 a 74 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0025				31 a 81 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0029				43 a 36 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0030				8 a 32 ca	Terres	N
LAHITOLE	BE	0036				20 a 27 ca	Prés	N
LAHITOLE	BE	0039				25 a 59 ca	Prés	N
LAHITOLE	BE	0066			0024	18 a 56 ca	Terres	N

Urbanisme :

Commune de LANNEMEZAN : N

Occupation du bien : Occupée sans droits ni titres par M. Jean-François BOUZIGUES, exploitant agricole demeurant à Campistrous.

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20220316-2022-043-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2022